



**Pour une rentrée sociale efficace :
Après les cartables, les banderoles !**

Rares n'auront été aussi nombreuses les raisons de se mobiliser en cette période pourtant coutumière du fait.

Effectivement il est d'usage, pour ne pas dire de notoriété publique, que septembre soit l'occasion de raviver la flamme revendicative après des congés bien mérités.

2018 dérogera-t-elle à la règle ? Sans doute non. Tant les raisons objectives de se mobiliser sont légions.

Avant les congés d'été déjà, la CGT portait la proposition pour l'automne d'une grande étape d'action nationale à vocation unitaire. En quelque sorte, confrontée à la multiplicité des appels, elle préconisait une journée fédératrice où chacun en fonction de ses spécificités trouverait les moyens de les exprimer en convergence avec d'autres pour un effet « caisse de résonance ».

Depuis la réflexion a fait chemin et d'autres, parfois la reprenant à leur propre compte, ont proposé de bâtir cette grande journée d'action le 9 octobre prochain, profitant sans doute d'un appel unitaire déjà programmé pour les retraité-e-s à cette date. Qu'importe qui tire la couverture, ce qui prévaut avant toute autre considération c'est la capacité que nous aurons à mobiliser dans et en dehors de nos rangs pour assurer le meilleur succès possible à cette mobilisation de grande ampleur. Actifs, retraités, privé, public, salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, jeunes et moins jeunes... tous ont des raisons objectives d'y participer.

Effectivement les motifs ne manquent pas et à l'heure où sont écrites ces lignes jamais un Président de la V^{ème} République en exercice, avec un ridicule 31% d'opinions favorables, n'aura autant été désavoué sur son action.

La feuille de route du gouvernement semble pourtant bien tracée, à l'image du ferroviaire ce qui prime c'est « surtout ne rien céder ». Le seul train à qui il est permis d'arriver à l'heure c'est celui des réformes.

Et le moins que l'on puisse dire c'est que les dossiers sensibles sont nombreux : Assurance chômage, plan « pauvreté » alors même que les ambitions présidentielles dévoilées au printemps étaient de s'attaquer aux allocations familiales, plan hôpital, plan EHPAD qui, le tout noyé dans un PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) doit avec le RAC Zéro (Reste A Charge) faire l'objet d'une réforme d'ensemble. Et surtout n'oublions pas la réforme des fonctions publiques et le fameux CAP 22 et les 50 000 postes de fonctionnaires à supprimer, cette dernière ne devant pas masquer celle des retraites annoncée pour le premier semestre 2019... Et celles-ci en cachent d'autres toutes aussi fameuses.

A l'image de Juppé en son temps, le Président Macron semble droit dans ses bottes mais comme en témoigne le passé ces dernières peuvent prendre l'eau.

La responsabilité du syndicalisme est donc immense et au premier rang duquel se trouve la CGT. Pas un militant, pas un syndiqué ne doit manquer à l'appel. Le 9 octobre n'est certainement pas le grand jour, le grand soir mais soyons certains que si nous sommes des centaines de milliers voire des millions dans les rues ce jour-là, à coup sûr cette journée comptera.

Ça n'est pas aux lecteurs assidus du bulletin de l'IHS que je l'apprendrai, l'histoire nous prouve qu'aucune bataille n'est perdue d'avance à l'exception de celles que l'on ne mènent pas.

Hors l'histoire, la grande, celle du mouvement social et des conquêtes arrachées de hautes luttes, nous montre la route. Ne l'oublions jamais.

Car comme le disait Paul Valéry la mémoire n'est-elle pas l'avenir du passé ?

Jean-Pascal Pradel

Au sommaire

page 2

Louis Compagnon

Pages 3 à 6

Syndicalisme et société de secours

Pages 6 à 8

Collaboration avec le Maitron

Extrait de la conférence de Paul Boulland

« Qu'est-ce qu'un militant ? »

**Syndicalisme et sociétés de secours.
Qu'est-ce qu'un militant ?**

Louis COMPAGNON

Né le 22 juillet 1901 à Cusset (Allier), mort le 6 novembre 1981 à Vichy ; sapeur-pompier ; secrétaire général du Syndicat CGT du Personnel Communal et Hospitalier 1938-1956 ; militant de l'Union locale CGT de Vichy ; membre de la commission administrative de l'UD CGT Allier 1953-1956 ; mutualiste.



Aux origines modestes de ses parents s'ajouta le fait qu'il devint orphelin de père et de mère, il s'engagea à Toulon pour une durée de 7 ans, le 11 avril 1919. Il navigua à bord du République en 1919 et fit trois ans à la base navale de Beyrouth de 1920 à 1923. Il résilia son engagement au bout de 5 ans et se retira à Vichy (Allier) où le 18 avril 1925, il se maria avec Geneviève Roy dont il eut six filles et un garçon. Le 15 décembre 1924, il rentra à la ville de Vichy comme chef d'équipe des pompiers, au poste permanent d'incendie, il y fit toute sa carrière et devint, adjudant-chef, commandant un groupe de quatre sergents, trois caporaux et huit sapeurs.

En 1930, Louis Compagnon prit la responsabilité de trésorier-adjoint du Syndicat du personnel communal et hospitalier, trésorier en 1932 avant de devenir secrétaire général de janvier 1938 à 1956.

Il participa à la réunification avec la CGTU. Il siégea au Conseil d'administration de la Bourse du Travail de Vichy en février 1939.

En 1937, il participa à la création du Groupement Départemental des Services Publics et de la Santé-Allier, il y siégea, en mars 1939, à la Commission des conflits.

Pendant l'occupation, il participa à la reconstitution clandestine de la CGT. En décembre 1946, en tant que président de l'association familiale du personnel et hospitaliers, il organisa la distribution des aides et secours alimentaires.

Il refusa, malgré les pressions, de quitter la CGT lors de la scission de 1947, la décision fut prise par son syndicat le 6 janvier 1948. Les résultats furent les suivants, 166 votants, pour « l'union au sein de la vieille CGT » : 130, pour FO : 32 et 4 abstentions.

Responsable à l'UL de Vichy et à la Fédération des Services Publics de Santé. Lors du congrès de l'Union Départementale CGT des 17 et 18 février 1951, sa candidature fut proposée à la Commission administrative, il intégra le bureau de l'UD en 1953, renouvelé en novembre 1954, au congrès de 1956, il demanda à pourvoir à son remplacement.

La CGT-Allier le présenta en 19^{ème} position aux élections à la Caisse primaire de la Sécurité Sociale 17 novembre 1955. Il fut à la fois administrateur à la CPAM et mutualiste, c'est lui qui créa la Mutuelle des Sapeurs-pompiers de Vichy.

Il fut administrateur des Hospices de Vichy (au moins dans la période 1946-1949) puis membre de la commission administrative de l'Hôpital de Vichy.

Dans les années soixante, il créa un groupement de retraités des municipaux et hospitaliers de Vichy sous statut associatif, membre du bureau, il intervint sur les retraite au congrès de l'UD (avril 1971). La CGT lui rendit un dernier hommage à ses obsèques.

SOURCE : Arch. dép. Allier 1R948. — Arch. privées IHS du 03 compte rendus des congrès de l'UD CGT ; cartons santé-services publics. — Presse *UNITE* journal de la CGT, décembre 1981, n°30, nécrologie. — Entretiens : Michel Vernisse, ancien secrétaire des Territoriaux CGT de Vichy, 16 août 2018 ; son petit-fils, 30 août 2018.

Iconographie : Photo fournie par la famille, congrès de 1970.

Syndicalisme et sociétés de secours face à la protection des mineurs.



L'extrait que nous vous proposons ci-dessous émane d'un travail universitaire mené par notre Camarade Jean-Pascal PRADEL : Diplôme Universitaire de responsable mutualiste.

Jean Pascal adhéra à la CGT en Janvier 1982, il devient secrétaire Général du syndicat de 1985 à 1989.

Il est administrateur de la mutuelle nationale des hospitaliers depuis 2005 et son secrétaire général depuis 2011. C'est à ce titre qu'il fut amené à passer ce diplôme avec succès

A la fin du XIXe siècle, des délégués des mineurs sont chargés de la rédaction des rapports en cas d'accident de travail et, ils sont spécialisés dans la sécurité. Dans les mines de l'Allier, quelques éléments nous sont parvenus quant à leur rôle. C'est entre autres le cas pour les accidents de travail à Buxières les mines. Plusieurs rapports nous sont parvenus et nous permettent de mieux cerner les risques encourus par les ouvriers à l'époque. À titre d'exemple, dans l'un d'entre eux il est précisé que le mineur, Jean Ranciat a été pris sous un bloc de pierre très lourd, le 5 février 1904. Une incapacité de travail lui donne droit à moitié de salaire jusqu'au 15 juin. Mais il souffre toujours et un médecin de Commentry confirme qu'il n'est pas guéri, ce que conteste la société. Le litige est porté devant le juge de paix de Bourbon. La société demande une contre-expertise qui confirme le diagnostic du médecin de Commentry. La société est condamnée à payer de nouvelles indemnités jusqu'au 25 août et doit payer les frais de médecins et les frais pharmaceutiques.

Des rapports des délégués mineurs aux Plamores rédigé de 1891 à 1897 par Bouille Hippolyte, Jouandon et Laurent Louis, nous apprennent qu'il y a eu des problèmes : d'aérage en 1893, qu'un accident est survenu le 30 novembre 1896 ayant pour conséquence des contusions pour Barathon. Au puits Sainte Valentine, Louis Buvat a eu des contusions au nerf de la cheville du pied le 15 décembre 1896 suite à la chute d'un bloc de rocher.

Un procès-verbal de la chambre syndicale des ouvriers mineurs de Buxières les mines, lors de la séance du 2 juillet 1889 relate l'élection de plusieurs délégués pour les malades. Ces délégués étaient élus par les mineurs eux-mêmes sous l'égide de la chambre syndicale qui, organisée en société, de 38 membres recueillaient des cotisations mensuelles de 1,50 Fr. Il est également mentionné que la société possède la somme de 1120,20 F. qui sont déposés à la Caisse d'Epargne de Moulins, plus 83 Fr. chez son trésorier.

Son but ?

Il est relaté en fin de compte-rendu que la société accorde à tous malades ou blessés la somme de 1,25 Fr. par jour pendant trois mois. L'intitulé de la rencontre mentionne : « réunion générale pour la nomination du conseil d'administration ». Dans ce compte-rendu, il est précisé que les délégués pour les malades sont Bouille Pierre, déjà cité plus haut et Danton André. Il semble intéressant de noter que la société périlait en nombre d'adhérents puisque d'autres procès-verbaux plus anciens, font part de 44 membres le 16 juillet 1887. Lors de l'assemblée générale du 14 août 1886 il est mentionné que la chambre syndicale des ouvriers mineurs compte actuellement 54 adhérents. Les mêmes mentions, que celle précédemment évoquée sur la prise en charge de la maladie liée à une cotisation solidaire donnant lieu à un reversement en cas d'incapacité de travail, sont relatées sur l'ensemble des comptes rendus consultés.

Il semblerait donc que la principale raison d'être de la chambre syndicale de l'époque était d'apporter des garanties financières en cas d'incapacité de travail.

L'explication nous est fournie par un autre document portant en tête de la chambre syndicale des mineurs de Buxières Saint-Hilaire de 1884 et s'adressant en ces termes :

« Citoyens, vous êtes priés d'assister à une réunion qui aura lieu le 27 avril 1884 à deux heures du soir dans le bureau du local salle Auclair ». Signé : le trésorier J. Mazet.

L'ordre du jour : dissolution de la chambre syndicale. Organisation d'une caisse de secours mutuels dans une autre forme, partage des fonds. Reversement à chaque sociétaire, questions diverses. » Il semble donc, qu'à compter de cette date la chambre syndicale est changée de vocation pour tendre vers celle d'une société de secours mutuels.

Cette analyse contredit les propos de Pierre Debriette lors de l'entretien d'août 2015 qui précise, suite à une question qui portait sur la création d'une caisse de secours mutuel par le syndicat :

« j'ai survolé des documents. À l'origine il n'y avait pas de syndicat, c'était la création d'une caisse de secours minière et c'est par la suite qu'elle a évolué vers le syndicat. »

Y aurait-il eu une société de secours mutuels plus ancienne qui se serait elle-même transformée en syndicat ?

Et ce syndicat serait revenu au mode de fonctionnement de la société de secours mutuels ?

Voilà qui demande à être vérifié.

L'entretien mené avec Jean-Noël Dutheil, secrétaire de l'Institut d'Histoire Sociale CGT du Bourbonnais, nous en apprend un peu plus. M. Dutheil précise parlant des mineurs de Buxières : « il y avait une société de secours mutuels et, c'est très intéressant, il y a eu une discussion avec les délégués ouvriers à qui on a dit qu'ils allaient avoir le droit de voter pour la société de secours mutuel. Ce qui a gêné terriblement ce syndicat c'est qu'ils étaient obligés de délibérer en présence des directeurs de l'entreprise et ils se trouvaient donc sous surveillance et ça, effectivement, ça ne leur plaisait pas du tout. La deuxième chose dont ils se sont rendus compte c'est qu'ils avaient intérêt à y aller de manière unie (...) ».

Il semblerait que le mystère s'épaississe.

Syndicat, société de secours mutuels ?

Même le préfet de l'époque y perd son latin et un courrier du maire de Buxières, semblant répondre à son interpellation, lui précise en date du 1er mai 1894 :

« Monsieur le préfet, j'ai demandé au chef du syndicat des mineurs, des renseignements sur la situation de la chambre syndicale. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-dessous la réponse qui m'a été faite : les statuts n'ont pas été changés. Le syndicat des ouvriers mineurs accordent toujours un service aux ouvriers blessés ou malades. (...) ».

À la lumière de ce passé mouvementé, il semble que la situation des mineurs de Buxières/Saint-Hilaire traduit une interaction complexe liée à la coexistence du syndicalisme et les sociétés de secours mutuels. Les archives ne donnent pas lieu à un conflit ouvert entre les deux modèles, tout juste des interrogations sur celui qui pourrait être le plus utile dans la période. Il n'y a donc pas d'antagonisme, dans cet exemple, qui justifierait une mise en concurrence de l'un sur l'autre et il semblerait plutôt que syndicalisme et sociétés de secours mutuels se soient nourris, parfois même au point d'en confondre les périmètres et prérogatives dévolus à chacun.



À ce stade sans doute faut-il donner du crédit aux propos de Jean Noël Dutheil dans l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder.

À la question : « a-t-on des exemples, dans le département qui traduisent la nature des interactions entre le syndicalisme et les sociétés de secours mutuels ? »

Monsieur Dutheil précise : « (...) *les ouvriers veulent s'affranchir du paternalisme patronal. Ils vont donc créer leur propre société de secours mutuels qui vont gérer par eux-mêmes. Puis ils vont se poser des questions et c'est notamment le cas à Buxières les mines : faut-il transformer cette société de secours mutuels en syndicat ? Là, on a effectivement des archives qui montrent la manière dont s'est faite la transformation, parfois dans la douleur, car tout le monde n'était pas d'accord pour transformer une société de secours mutuels en syndicat.* ».

Et à la question : « peut-on parler de concurrence à l'époque entre mutualité et syndicalisme ou plutôt de complémentarité ? »

Monsieur Dutheil considère : « *Je pense qu'à un moment donné il y a eu un parcours qui était commun puis chacun a pris sa voix. La mutualité d'un côté, le syndicalisme de l'autre. À l'époque ce qui préoccupait beaucoup les ouvriers c'était de créer des systèmes de secours en cas de grève. Ce qui à la limite pourrait aussi rejoindre le social. Mais il y avait une redistribution pour le social, pour aider. (...) J'ai souvenir du syndicat des métaux de Commentry qui se retrouve piégé par un de leur adhérent qui leur reproche de ne pas avoir versé d'aide alors qu'il se trouvait malade. (...) Alors il leur a fait un procès, et ce procès il l'a gagné. J'ai l'impression que ça les a refroidis. Ils ont peut-être laissé la Mutualité à des spécialistes ? ».*

Mais peut-être existe-t-il d'autres raisons qui tiennent plus à la nature même des engagements respectifs de l'un et l'autre de ces modèles.

Après tout mutualité et syndicalisme ne partagent-ils pas les mêmes ambitions ? Avant toute autre considération, ne servent-ils pas à assurer le bien-être de l'Homme ? Et au travers de cette noble ambition, la solidarité, la force par l'union, ne sont-ils pas des éléments essentiels et indissociables profondément ancrés dans des valeurs partagées ?



☒ ↗ . - 3. - Société de Secours Mutuels de POUZY-MÉSANGY (Allier) 1908

Louis Autissier, Edit. - Cliché Louis Prévost



24 nouvelles notices biographiques rédigées par l'IHS du Bourbonnais !

Le 22 août 2018, Claude PENNETIER a tenu à dire à notre IHS du Bourbonnais : « *merci pour ces quatre bonnes notices. L'Allier dépasse les 800 fiches et émerge dans les départements important du mouvement ouvrier et social.* »

Ces remerciements s'adressent bien entendu à tous celles et tous ceux qui ont participé à Montluçon ou à Moulins à leur conception faisant avancer l'histoire de **nos militants qui ont tant lutté tout au long des siècles pour construire cette « France Sociale » que tant de pays nous envie et que MACRON met avec acharnement et systématiquement en miettes !!!**

A ce jour, depuis le début de notre collaboration au Maitron, nous avons livré 73 notices sur la période 2008-2018. Par rapport aux objectifs fixés dans nos Assemblées générales, nous rattrapons « notre retard » avec la livraison de l'été 2018 :

ANDT Charles, 1877-1921, métallo ; AUCOUTURIER Jean, 1903-1994, métallo Montluçon ; AURAY Louis, 1904-1970, métallo Commentry ; BOUILLLOT Simone, 1921- , ouvrière Dunlop ; CHARTIER Albert, 1899-1966, métallo Montluçon ; DELORME Jean 1902- , ouvrier Montluçon ; DOUCET Jacques, 1904-1921, lycéen Montluçon ; DUBREUIL Stéphane, 1897-1962, ouvrier Dunlop ; DUPERRIER Henri, 1898-1945, ouvrier Dunlop ; DURIF Robert 1905-1992, maçon Montluçon ; GAGNE Jacques, 1877-1938, métallo Montluçon ; GUERARD Jacques, 1925-2016, métallo Montluçon ; GIRAULT Raoul, 1898-1974, ouvrier Dunlop ; LADREY Alphonse, 1907-1986, ouvrier plombier Montluçon ; LECERF Emile, 1874-1931, ouvrier Dunlop ; LEMUT Louis 1898-1966, métallo Montluçon ; LEPINEUX André, 1874-1937, métallo Montluçon ; LUCOT Pierre, 1867-1905, typographe Montluçon ; MARTIN Marguerite, 1906-1995, teinturière Moulins ; PERRUCHOT Jean, 1877-1942, métallo Montluçon ; PIOT Marcel, 1884-1914, typographe Montluçon ; PROUX André, 1904-1973, ouvrier Dunlop ; QUENELET Charles, 1884-1975, ouvrier Dunlop ; REDON Auguste, 1866-1918, ouvrier Montluçon.

Qu'est-ce qu'un militant ?



Paul BOULLAND, CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, a donné une conférence lors des journées des IHS, mercredi 30 mai. Nous ne vous donnerons que quelques extraits du début de sa conférence.

Membre du Conseil scientifique de l'IHS CGT, Paul Boulland a proposé une première réflexion historique sur le militantisme. Co-directeur du Maitron, il était la personne toute indiquée pour travailler ce sujet.

Qu'est-ce qu'être militant ?

Quelles évolutions au cours du temps ?

Paul a commencé à défricher ce sujet difficile, donnant envie d'aller plus loin.

J'ai été tout à fait honoré de cette invitation et j'étais d'autant plus porté à l'accepter que, comme l'a rappelé hier Jacques Aubert dans son rapport, les liens entre les IHS et le Maitron sont nombreux, à des échelles et sous des formes diverses.

J'ai aussi beaucoup hésité avant de l'accepter d'abord parce que j'ai un peu reculé devant l'ampleur du sujet sur lequel on me demandait de plancher, puisque l'une des interrogations qui m'avait été soumises pour définir le sujet était :

« Qu'est-ce qu'être militant au cours de l'histoire ? »

J'ai évidemment quelques petites idées sur le sujet, mais très honnêtement, mon premier réflexe a surtout été de considérer que j'étais doublement incompetent ou doublement illégitime à traiter cette question.

D'abord, parce que je suis aujourd'hui face à un auditoire qui, individuellement et a plus forte raison collectivement, dispose d'une connaissance très approfondie et très diversifiée du sujet, connaissance qui dépasse la mienne sur bien des points.

[...]

Vous le savez, le Maitron, depuis ces origines, a pour projet d'échapper aux récits « par en haut » qui se focalisent sur les organisations, prises comme des entités abstraites, de sortir des récits historiques qui se contentent d'évoquer quelques « grandes figures » ou quelques dirigeants, etc. **Au contraire, le Maitron s'efforce de restituer toute la profondeur du collectif, le rôle et la place d'innombrables militants inconnus ou méconnus, « obscurs et sans grade » selon la formule de Jean Maitron.**

Des lors, on pourrait se dire que le Maitron, avec ses 180 000 biographies de militants, permettrait justement de réaliser la « grande synthèse » que j'évoquai tout à l'heure, en la construisant « par en bas » justement à partir de toute cette matière biographique, en embrassant tous les militants qui y figurent, en compilant, en comparant les profils, pour essayer de dégager des grandes lignes et de faire apparaître des évolutions.

Dans cette perspective, on peut considérer le Maitron comme un immense réservoir d'expériences militantes singulières et c'est plutôt cet angle que je vais adopter aujourd'hui.

Ce qui me vaut quand même un second motif « d'inquiétude » puisqu'il est évidemment un peu « osé » de prétendre traiter de l'engagement militant devant un auditoire composé justement de militants, chacun porteur d'une certaine expérience, voire d'une expérience certaines de l'engagement, et donc à ce titre d'une expérience, non pas seulement personnelle mais « intime », de l'engagement.

Mais, ce qui a malgré tout vaincu mes scrupules, c'est qu'à l'arrière-plan de l'interrogation initiale, il y a des questionnements et des préoccupations, que je partage.

Nous ne sommes pas simplement réunis pour nous interroger sur l'histoire, mais bien aussi pour trouver dans l'histoire ou par l'histoire, des outils, des moyens pour répondre aux enjeux actuels, pour informer l'action au présent et dans le futur.

[...]
D'une certaine façon, ce que je vais exposer aujourd'hui, c'est peut-être plus un programme méthodologique, une sorte de feuille de route sur les manières d'interroger les évolutions du militantisme.

J'en reviens donc à la question initiale :
« Qu'est-ce qu'être militant au cours de l'histoire ? »

Cette question met en avant le rapport au passé, à l'histoire, mais elle est en même temps travaillée d'emblée par le présent.

Se demander ce que c'était « d'être militant au cours l'histoire ? » se demander ce que l'histoire nous dit des formes passées de l'engagement, c'est aussi esquisser en creux un diagnostic sur le présent, c'est une manière de se demander ce qui a changé et donc c'est aussi dire ou se dire que quelque chose a changé.

Sans remonter très loin dans le temps, au cours des deux dernières décennies, ce constat s'est largement imposé, à travers quelques motifs récurrents : « crise » des organisations militantes « traditionnelles » (syndicats, partis), « déclin » ou « mutation » de l'engagement, « fin des militants », « nouveaux militants » etc. [je ne fais ici que reprendre le vocabulaire et les expressions mis en avant par de nombreux titres d'ouvrages au cours de ces vingt dernières années]

On pense par exemple au sociologue Jacques Ion, dont l'un des ouvrages titrait des 1997 sur « la fin des militants » ou plus récemment s'interrogeait sur la notion d'engagement « dans une société d'individus ».

Il faut nuancer puisque Jacques Ion, et d'autres avec lui, n'annoncent pas tant la disparition totale des militants ni la fin de l'engagement qu'une évolution de ses modalités, de ses formes, de ses motivations, etc. et donc l'avènement d'un autre rapport à l'engagement, qui se caractériserait notamment par la distance à l'égard des organisations « traditionnelles » (partis, syndicats).

Autrement dit, les transformations n'affecteraient pas seulement les manières de militer, les pratiques militantes – pratiques dont l'évolution est somme toute normale ou inévitable, en tant qu'adaptation à un contexte social, politique, technique, etc. – mais il s'agirait plus profondément d'une transformation quasi anthropologique de l'engagement lui-même, des raisons de s'engager et/ou des manières d'être militant.

RAPPEL DE COTISATION 2018

Pour celles et ceux qui n'ont pas acquitté leur cotisation de l'année



IHS-CGT du Bourbonnais
Centre Associatif et Syndical
93 rue de Paris. 03000 MOULINS
NOM : Prénom :
Adresse :
Adresse électronique (Indispensable pour la communication par mail)

Montant de la cotisation 2017

Syndicats, UL, UD, UR	40 € minimum ;	Comité d'Etablissement	40 € minimum
Actifs CGT	20 €	Retraités CGT	15 €
Jeunes	10 €	Individuels hors CGT	20 €

*Rédiger vos chèques à Institut CGT d'Histoire Sociale du Bourbonnais
et envoyer à Monique BERTHON
1 Impasse de la Croix de Fer -03000 NEUVY*